CHAPITRE 10
Situation financière et cadre institutionnel

Dans ce chapitre :

10.1 Structure administrative de la Mairie
- 10.1.1 Le secrétaire 173
- 10.1.2 Directeur général : 174
  - 10.1.2.1 Le moniteur sportif 174
  - 10.1.2.2 Agronome municipal : 174
  - 10.1.2.3 Agent fiscal de la mairie 174
  - 10.1.2.4 Enquêteur pédagogique : 174
  - 10.1.2.5 Conseiller juridique et fiscal 174
  - 10.1.2.6 Relations publiques locales : 174

10.2 Gestion de la section communale
- 10.2.1 CASEC 175
- 10.2.2 ASEC 175
- 10.2.3 Délégué de ville 176

10.3 Les services déconcentrés de l'Etat
- 10.3.1 DGI 177
- 10.3.2 PNH 177
- 10.3.3 Etat Civil 177

10.4 Le budget communal
- 10.4.1 Recettes ordinaires 178
- 10.4.2 Recettes extraordinaires 178
- 10.4.3 Système de taxation 179

FINAL DRAFT

10.1 Structure administrative de la Mairie

Situation financière et cadre institutionnel

10.1.1 Le secrétaire

Il est sous la responsabilité du directeur de la mairie.

Rôle :

- Organiser des rencontres selon la demande du maire ou du directeur
- Assurer que les messages soient transmis aux personnes concernées
- Assurer du suivi des fiches de présence des personnels de la mairie
- Distribuer les chèques de fin de mois de la mairie
- Superviser le travail des personnes qui sont sous sa responsabilité directe

Personnes sur sa responsabilité directe :

- La femme de ménages qui assure l'entretiens de la mairie. Elle travaille 5 jours sur 5.
- Le balayeur qui assure la propreté du marché, il travaille tous les jours et a disposition selon les besoins. Il peut recevoir des ordres du maire, du DG et de l'Officier sanitaire.
- Le gardien assure la propreté. Il travaille au niveau tous les jours.
- L'agent de sécurité qui accompagne les magistrats, le directeur, et toute autre personne sur le terrain. Il travaille aussi du lundi au vendredi. Il habite à IAV.
- Le réceptionniste : le rôle principal du réceptionniste c'est de recevoir les gens à la mairie.
- Le messager : s'occupe de distribuer et de transmettre les invitations rédigées par le secrétaire.

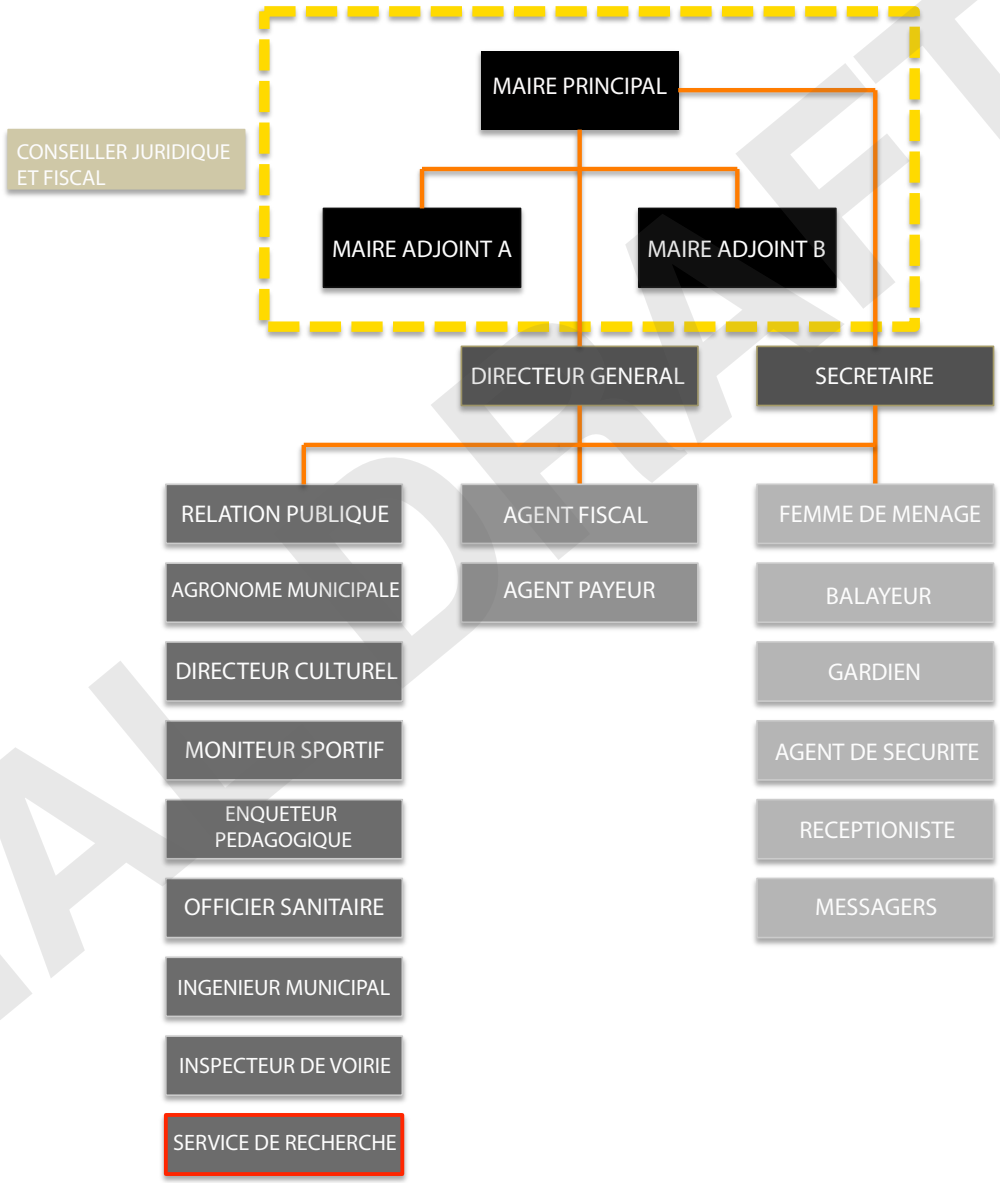

FINAL DRAFT

10.1.2 Directeur général :

Rôle :

- Représenter les maires en cas d'absence ou d'indisponibilité des 3.
- Gérer les différents services de la mairie ainsi que de l'ensemble des ressources humaines travaillant au sein de cette dernière.
- Contrôler l'exécution et le bon déroulement de l'ensemble des activités dirigés par les différents services de la mairie.
- Gérer les dépenses inférieures à 5000 HTG. Ce montant équivaut aux dépenses nécessaires pour le matériel (équipements, gazoline, mobilier, …) de la mairie et les soins du personnel. Les dépenses dépassant ce montant sont directement gérées par le Maire principal.
- Contrôler le bon fonctionnement du marché et, en cas de besoin, mettre en place une équipe spéciale pour garantir le bon fonctionnement et le nettoyage du marché.

Personnel sous sa responsabilité directe :

10.1.2.1 Le moniteur sportif

Rôle : hiérarchiser et planifier les activités sportives.

10.1.2.2 Agronome municipal :

Rôle : formation et sensibilisation sur l'agriculture et l'élevage.

10.1.2.3 Agent fiscal de la mairie

Rôle :

- Sensibiliser les habitants pour le payement des taxes communales
- Coordonner les inspecteurs des impôts sur le terrain
- Promouvoir les modalités de perception,
- Rechercher la où il y a des imports à payer

10.1.2.4 Enquêteur pédagogique :

Rôle :

- Evaluation des écoles au niveau des ressources humaines, des équipements, du type de construction, mais également au niveau de la gestion (tarif d'écolage, nombre d'élèves, taux de réussite.
- Responsable des enquêtes éducatives. La dernière ayant eu lieu en 2011.
- Assure la sensibilisation dans les écoles sur la prévention aux risques et désastres naturels, le cholera, la filariose. Le matériel pédagogique pour certaines de ces formations leur est attribué par le gouvernement central.
- Prise en compte des doléances exprimées dans les différentes écoles.

10.1.2.5 Conseiller juridique et fiscal

Rôle :

- Faire appliquer les recettes communales quand il y a des contraintes
- Rédiger des arrêtés communaux selon la requête du Conseil Communal
- Peut faire des propositions sur comment augmenter les recettes communales
- Consultant en cas d'achat de terrain et responsable pour la régularisation du dossier
- Rédige des documents en cas de fermeture obligatoire d'un business
- Suivre le fonctionnement de la DGI
- Représenter la mairie dans le tribunal sur la thématique des épaves, voie publique, contrôle des filets des pêcheurs, le fonctionnement de la caserne.

10.1.2.6 Relations publiques locales :

Rôle :

Orienter et établir le contact entre les différentes entités, groupements communautaires, associations de paysans et les jeunes avec la mairie

FINAL DRAFT

10.2 Gestion de la section communale

Situation financière et cadre institutionnel

Forces	Faiblesses	Contraintes	Perspectives
Motivation	Manque de moyens et de d'équipement	La plupart exercent deux ou trois métiers pour subvenir à leurs besoins	
Volonté de se former et d'évoluer	Manque de durabilité dans les actions	Travail à temps partiel.	Le directeur culturel devrait superviser les activités du moniteur de sport.
	1. Possibilité de changement de tout l'organigramme de la mairie a chaque nouvelle élection. Changement du Cartel de la mairie sans élections et sans formation de nouveaux membres.	2. Tous les personnels n'habitent pas a IAV	3. Les Relations publiques devraient être reliées au secrétariat et le messager.
	4. Les prises de fonction ne précèdent une formation adaptée sur leurs rôles.		5. Le gardien devrait être dans le même service ayant pour nom le service sécurité (gardien, agent de sécurité).

10.2.1 CASEC

Ils sont au nombre de 3 dont un coordinateur. Ils ont les rôles suivants :

- Remplacer la police au niveau de la justice, police mairie
- Accompagner le développement en écrivant des projets suite aux doléances et besoins recenses dans la zone en collaboration avec les ASECs. Les demandes de financement sont données soir à la mairie soit au MICT.

Un bureau leur a été attribué par le MICT, il est localisé dans la sous-section communale de Gros Morne. Un gérant et un secrétaire sont à plein temps dans le bureau des CASECs. Un CASEC touche un salaire mensuel d'une valeur de 6000HTG

10.2.2 ASEC

Ils sont au nombre de 9

Rôle

- Superviser et de contrôle du travail des CASEC
- Récolter des doléances de la population et transmission aux CASECs

Se réunissent tous les 3 mois en « session » avec les CASECs et les Délégués de ville. Suivant les sujets qui sont débattus ils et les doléances traitées ils invitent la police, le juge ou toute autre instance directement concernée.

FINAL DRAFT

10.2.3 Délégué de ville

Rôle : Législatif, ils surveillent été contrôlent le travail des différents services de la mairie

Reçoivent les doléances de la part de la population et les transmettent à la mairie. Etant donné le manque d'espaces de concertation, les délégués de ville remettent les doléances au maire à chaque fois qu'ils le croisent.

Se réunissent tous les trois mois avec les ASEC pour discuter sur l'île, lors des « sessions ». Ces rencontres doivent être en théorie couvertes par un rapport qui est soumis au gouvernement central et en compensation ils reçoivent un « salaire » pour la participation à ces rencontres. Depuis les 6 années où ils sont élus ils se sont réunis que 2 fois. Ils reçoivent les allocations tous le 6 à 8 mois.

Ils sont au nombre de 3 et représentent les sous sections communales suivantes : Madame Bernard, Grand Sable, Pradel, Ravine à Pierre et Gros Morne. Ils sont composés d'un coordinateur et deux autres délégués qui sont au même titre.

FINAL DRAFT

10.3 Les services déconcentrés de l'Etat

Situation financière et cadre institutionnel

10.3.1 DGI

Rôle :

- S'assurer que les personnes payent les taxes
- Récolter les taxes applicables et payables sur l'île.

Sur le montant récolté par les taxes, la loi établie que 20% du montant global est pour la DGI, les 80% restant est restituée à la mairie. Il est à noter, que le montant n'est pas versé régulièrement à la mairie.

Un bureau est aménagé pour l'agent de la DGI sur l'île dans la ville principale à proximité du débarcadère.

Cependant l'agent de la DGI n'est présent sur l'île que les jours du marché (lundi et jeudi), les autres jours de la semaine il est aux Cayes. Ceci handicape le renflouement des caisses de la mairie relatif au payement des taxes.

10.3.2 PNH

La ville principale de l'île est équipée d'un poste de police et d'une prison. Les locaux sont sous équipés et il y a aussi un sous effectifs de policiers. En effet, il a que deux policiers de garde sur l'île, ce qui revient à un policier pour 7000 à 8000 personnes. Le remplacement des policiers se fait toutes les deux semaines pour un total de quatre policiers. Les policiers vivent aux Cayes.

De plus les policiers n'on qu'une seule motocyclette pour se déplacer sur l'île.

Pour palier à ce manque, le directeur général de la mairie souhaiterait mettre en place un nouveau service. Ce serait un service de sécurité communale qui permettra de donner un appui à la PNH. Le service sera composé d'au moins 26 personnes, c'est-à-dire un représentant par sous-section communale.

De plus amples renseignements sur les problèmes de sécurités de l'île tels que perçus par la population sont repris dans le chapitre des « risques et catastrophes ».

10.3.3 Etat Civil

Le bureau de l'état civil est dépendant du Ministère de la Justice. Le bureau de l'état civil n'est effectif que depuis … , grâce à la construction du nouveau complexe administratif de la mairie construit par la Minustah. Le complexe administratif a permis d'octroyer un bureau équipé au bureau de l'état civil. Ceci permet de faciliter le travail des doyens de ce bureau, cependant la plus grande préoccupation de ces derniers est sensibiliser la population afin que les habitants de l'île inscrivent notamment les naissances et les décès dans ce bureau afin de compléter les archives communales et en l'occurrence nationales.

Par exemple entre 2004 et 2010 il y a eu beaucoup de naissances n'ont pas été enregistrées car les registres du Ministères n'ont pas étés distribués à temps. De plus lors de élections en 2011 il y a eu un incendie au centre d'archives nationales au Cayes, ce qui fait perdre toutes les données enregistrées par les mairies dépendantes de ce département, d'autant plus que la copie prévue pour le gouvernement central n'a pas été distribué au gouvernement central. Une pétition a été réalisée par l'officier de l'état civil afin de faciliter l'enregistrement des personnes qui ont perdu leur acte de naissance suite à l'incident des Cayes.

Depuis quelques années l'Etat Civil de l'île travaille en étroite collaboration avec les églises afin de sensibiliser les habitants :

Les mariages : les habitants de l'île ne voient pas l'intérêt de se marier et à l'église et à la mairie. Une copie du procès verbal du mariage religieux est donc envoyée à la mairie pour enregistrement. En moyenne la part des mariages civils sur l'île est 5%, le reste état essentiellement des mariages religieux.

Les naissances : en absence d'une maternité et de moyens, la plupart des femmes accouchent à la maison. Les personnes ne sont pas assez informées sur l'importance d'enregistrer les naissances à l'état civil. D'autant plus que le non enregistrement risque de créer des problèmes dans l'orthographe des noms. De plus si pour avoir les documents d'identité ou autres on enregistre les enfants au delà des 2 ans, cela coute plus cher aux familles car l'enregistrement nécessite un avocat ce qui coute en moyenne 4000 HTG. L'utilisation de l'église serait une solution, car la population est à majorité catholique et pratiquante faisant baptiser leurs enfants. Cependant sur l'île les prêtres et pasteurs souhaitent que les familles se préparent spirituellement au baptême quelques semaines à l'avance. Ceci décourage la plupart des familles qui vont alors faire baptiser leur enfant aux Cayes ou à Saint Louis

FINAL DRAFT

10.3 Les services déconcentrés de l'Etat

Situation financière et cadre institutionnel

Departement Sud

Décès : suite à de nombreuses discussions et sensibilisations, depuis peu l'église exige des actes de décès depuis 2012. Cependant tous les décès ne sont pas enregistrés sur l'île car en absence de centres funéraires sur l'île, beaucoup de familles vont enterrer leur chers aux Cayes. La plupart des familles qui viennent enregistrer leurs chers disparus à la mairie lors de la séparation des biens.

Manque de moyens et d'équipement afin de pouvoir sillonner l'île afin d'être plus proche de la population pour les enregistrer et les sensibiliser.

10.4.1 Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires du budget communal comprennent : les recettes fiscales, les recettes non fiscales et le FGDCT (Fond gouvernementale pour le développement de la collectivité territoriale)

- Les recettes fiscales contiennent les impôts et les taxes qui sont les recettes directes de la commune. Elles représentent 1,6% du budget communale.
- Les recettes non fiscales contiennent seulement les redevances. Elles représentent 0,11 % du budget communale
- Le FGDCT (Fond gouvernementale pour le développement de la collectivité territoriale) représente 62,94 % du budget communale.

10.4.2 Recettes extraordinaires

Pour la recette extraordinaire, ça ne contient que le programme d'investissement, ceci représente 36,94 % du budget communale.

Les boulets points ci-dessus sont des remarques qui montrent que la commune de IAV est quasiment totalement dépendent de l'aide extérieur.

Les grandes principales sources financements de la commune

- CFPB (cotisation foncière des bâtiments publics) représentant 56,93 % des recettes fiscales
- Patente 19 %
- Certificat de vente et d'abattage de bétail 12,60 %
- Autre taxes sur bien et service 4,98 %

Dépenses prévisionnelles pour l'exercice fiscale 2012/2013 de la commune IAV.

Les recettes extraordinaires de cet exercice comprennent : uniquement le font du programme d'investissement.

Les dépenses du budget prévisionnel sont reparties ainsi :

- Programme d'investissement 36,94 %
- Dépenses personnel 41,95 %
- Dépense de service charges diverses 8,32 %
- Achat de biens consommations et de petit matériel 5,45 %
- Subventions, quottes part 3,56 %
- Immobilisations corporelles 2,89 %
- Autres dépenses publiques 0,89

La répartition du budget d'investissement. Somme 1,66200.00 GHT

- 48,74 % de la somme d'investissement est attribué aux constructions de deux places publique dont on ne cite pas les endroits.
- 51,26 % de la somme d'investissement est attribué aux constructions de deux ponceaux dans les zones de Pradel et Soulette.

Remarques

Les conclusions tirées dans cette analyse résument :

- Une insuffisance de taxe qui a maigri l'assiette fiscale, ce qui rend une grande dépendance de l'aide extérieur.
- Un abandon de subvention qui a limité les travaux d'investissement.
- L'éducation, la sante, le sport et l'environnement ne sont pas inclus dans le budget d'investissement

FINAL DRAFT

10.4 Systeme de taxation

Situation financière et cadre institutionnel

10.4.3 Système de taxation

Les taxes énumérées dans le tableau ci dessous sont applicables sur le territoire communal. Cependant par manque de sensibilisation, par manque de personnes et d'équipements, la mairie n'arrive pas à faire appliquer et payer régulièrement ces taxes. Il est à noter, que l'agent de la DGI est responsable pour la collecte des taxes (cf. paragraphe relatif aux services déconcentrés de l'état présent sur le territoire communal). Le tableau illustre également les taxes supplémentaires que la mairie souhaite instaurer.

Nom de la taxe	Détail	Montant
Contribution foncière des propriétés bâties ou impôt locatif	Se paye le 31 mars de chaque année	Le montant dépend de la typologie de la construction. Les critères sont établis par des formulaires établis par le gouvernement.
Patentes pour commerces installés dans les bâtiments en dur	Marchandises secteur "formel"	Le montant des patentes est proportionnel à la taille et au chiffre d'affaires du commerce elle est payée une fois par an
1. Echoppe tonnelle pour les marchands de rue	2. Marchandises secteur " informel"	3. NA
4. Taxe pour yachts qui abordent à proximité des côtes de l'île	5. A chaque fois qu'un bateau aborde l'île	6. 2 USD/yacht/jour
7. Pénalités d'hygiène	8. Le cas échéant, elle est applicable les jours du marché	9. NA
10. Taxe sur les voiliers qui transportent les marchandises les jours du marché	11. Souvent appliqué que le jours de marché	12. En moyenne 25HTG/bateau Taxe sur les voiliers qui transportent les marchandises les jours du marché Souvent appliqué que le jours de marché En moyenne 25HTG/bateau 13. Pour une journée le montant par bateau est entre 150 et 200 HTG les jours du marché
14. Permis de construire	15. Beaucoup de personnes construisent sans avoir demandé un permis de construire	16. NA

FINAL DRAFT

10.4 Systeme de taxation

Situation financière et cadre institutionnel

Nom de la taxe	Détail	Montant
Certificat de bonne vie et mœurs	Est délivré par la police	NA
Certificat ou attestation de résidence	NA	NA
1. Taxe de vente sur le bétail	2. Appliquée que les jours du marché. Il est à noter, qu'en période de fin d'année, à Pâques et en début d'année scolaire, chiffre d'affaire en rapport avec la vente de bétail est plus élevé.	3. NA
4. Actes de naissance. Décès et mariage	5. Appliqué en fonction enregistrements au sein du bureau d'état civil	6. NA

- La DGI s'occupe de récolter l'ensemble des impôts de la commune (cf. chapitre y relatif).
- Les taxes ramènent à la commune en moyenne.. HTG par mais (cf. étude financière). L'agent fiscal fait remarquer que depuis le séisme, le montant collecté est à la baisse car le pouvoir d'achat des habitants diminue. De plus, toutes les personnes ne payent pas les taxes, soit par manque de sensibilisation par les responsables communaux. Ce n'est que le jour du marché que les taxes relatives à ces derniers sont payées, les autres jours aucune taxe n'est payée. Ceci est du en partie à la présence non régulière de l'agent de la DGI sur l'île, mais aussi d'un manque de personnel de la mairie en charge de sensibiliser les habitants au payement des taxes.
- Il est à noter, qu'aucun cimetière public n'existe sur l'île, les familles enterrent leurs chers sur leur terrain privé.

FINAL DRAFT